# Les échos de la commune n° 20







BULLETIN D'INFORMATIONS DE CRAVANT-CHEUILLY

# LE MOT DU MAIRE

# De l'or massif pour une deuxième fleur

Une fausse vraie 2<sup>ème</sup> fleur aux côtés de la première sur les panneaux aux entrées de ville est une ambition partagée, une promotion pour l'équipe municipale et sa jardinière.

Le 28 août, à 8 h 30, le Jury du concours régional de fleurissement (1), sur les marches de la Mairie, dans une lumière encore fraîche, assiste au lever de rideau sur un décor chargé d'histoire.

D'entrée, les membres ont regretté que la population ait boudé le concours visant à récompenser les particuliers.

30% seulement de la note finale concerne le fleurissement, 70% s'intéresse au patrimoine bâti. Successivement, l'Eglise, le Donjon, le Beffroi rentrent dans les appareils photos.

Le jury s'intéresse à la Bourse Loisirs : une vingtaine de jeunes de 14 à 18 ans nettoie chaque année le Ru d'Arbaut.

Le jury passe en revue les acacias, cèdres, charmes, érables, merisiers, pins, thuyas, prunus, tilleuls, cotonéasters, pyracanthas et s'incline sous les arceaux de la roseraie, un ancien séchoir à linge.

Au cimetière, il aime l'opposition entre les allées de charmilles, les pins et le minéral des sépultures.

A l'ancienne décharge, dissimulée par une palissade de charmilles, un véritable arboretum d'acacias, d'érables, de merisiers, peupliers et de pins prospère, les pieds dans la M... témoigne d'une réhabilitation réussie.

Ces professionnels s'attardent au Parc Résidentiel de Loisirs et ses 10 chalets, au nouveau massif au pied de l'Eglise, sur les vasques des parapets, de la rue d'Orléans et à l'écrin fleuri du Monument aux Morts, un hommage, une contribution permanente au Devoir de Mémoire.

La commission s'intéresse également à l'association « Arbre de Vie », inscrite dans le projet national visant à encourager la consommation locale du végétal, à créer des liens entre les habitants et à développer le respect de la nature, à la signalisation très contingentée afin de conserver au mieux l'intemporalité du décor, aux fonds « façade » accordés aux travaux de réhabilitation, à l'enfouissement des réseaux et à la modernisation de la voirie.

11 h, attendus dans une autre commune, les membres du jury regrettent de ne pouvoir partager un moment de fraîcheur au caveau de la République.

J'aurais bien aimé pourtant qu'on arrose cette probable décoration que sera cette 2ème fleur.

Le Maire

(1) Le jury est composé d'élus, de personnalités qualifiées et de professionnels du tourisme et de l'horticulture.

# SOMMAIRE

Le Mot du Maire	
Le Conseil Municipal	2 à 7
Les Echos de la CCECY	7 à 10
Le Travail des Commissions	
Le CCAS	11
Lettre à ma cousine	
Infos communales	13 à 14
Infos pratiques	14 à 16
Les associations	
Coups de projecteur	
Vous avez la parole	
Voyage dans le temps	
Dernières minutes	

# Le conseil municipal



### Conseil Municipal : extraits de la réunion du 31 mai 2013

### Ordre du jour :

Urbanisation de la Tour Moquée, modification du POS, Mise à jour du tableau des voies communales, Eglise, Emprunt, Donjon, droit de préemption urbain, affaires diverses

### 1° URBANISATION DU SECTEUR DE LA TOUR MOQUEE : PRESENTATION DE L'AVANT-PROJET

Le Maire remet aux membres du Conseil Municipal une notice de présentation du projet d'urbanisation de la Tour Moquée réalisée par l'atelier ZERO CARBONE.

Une réunion de présentation du projet aux services associés (DDT, Architecte des Bâtiments de France, Conseil Régional ...) et à la population sera organisée le 20 septembre.

Par ailleurs, il est nécessaire de terminer la procédure de modification du POS initiée en 2012 afin de valider la constructibilité de la zone de la Tour Moquée.

# 2° MODIFICATION DU POS : ABSENCE DE SCOT (SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE) - DEMANDE DE DEROGATION AU PREFET

Le Maire rappelle que les services de la DDT, consultés dans la cadre de la procédure de modification du Plan d'Occupation des Sols, avaient souhaité que la commune réalise préalablement l'étude de faisabilité pour valider la constructibilité de la zone.

Or, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, les communes non couvertes par un Schéma de Cohérence Territoriale ont l'obligation de demander une dérogation au Préfet pour modifier leur POS.

Cet accord préfectoral est obtenu après avis de la Commission Départementale compétente en matière de nature, de paysages et de sites et de la Chambre d'Agriculture.

En conséquence, le Maire remet aux membres du Conseil Municipal une copie du dossier de demande de dérogation en vue d'ouvrir à l'urbanisation le secteur de la Tour Moquée actuellement classé en zone INaz.

Paul SEGUIN rappelle qu'il est nécessaire de rendre la zone constructible avant de valider un projet d'urbanisation de la zone.

Arnaud VILLECOURT note qu'il était indispensable de proposer un projet d'aménagement pour présenter la demande de dérogation au Préfet.

Le Conseil Municipal SOLLICITE de la part de Monsieur le Préfet de l'Yonne une dérogation à la règle d'urbanisation limitée au titre de l'article L 122-2 du Code de l'Urbanisme, CHARGE le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires.

### 3° MISE A JOUR DU TABLEAU DES VOIES COMMUNALES

En application de la loi n° 2044-1343 du 19 décembre 2004 portant simplification du droit (art 62.11) modifiant le Code de la Voirie Routière et en particulier de l'article L141-3 qui prévoit le classement d'une voie ou de voies par une délibération du Conseil Municipal, sauf si le classement ou le déclassement envisagé a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de dessertes ou de circulation assurées par la voie ou les voies, il y a lieu de procéder à la mise à jour du tableau des voies communales suite à l'échange intervenu avec le Conseil Général :

- déclassement des rues des Fossés et du Moulin,
- reclassement des rues d'Orléans et d'Arbaut.

Le linéaire total de la voirie communale est désormais de 16 602 m.

Le Conseil Municipal, DECIDE la mise à jour du tableau de classement de la voirie publique communale selon le tableau de classement annexé à la présente délibération qui remplace les documents d'archives, AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

## 4° EGLISE: Notification de l'attribution de la subvention par la DRAC

Le Maire indique que par arrêté en date du 17 avril 2013, l'Etat a alloué à la commune une subvention de 116 052 € pour les travaux de restauration du clocher de l'Eglise (tranche ferme).

## 5° EGLISE: Emprunt

Il convient de préciser la délibération prise lors du conseil du 5 avril concernant l'emprunt de **100 000** € permettant la réalisation des travaux de la tranche ferme de la restauration du clocher de l'Eglise : le taux de cet emprunt est de 1.95 % sur une durée de trois ans.

Le Conseil Municipal ACCEPTE la durée et le taux de cet emprunt. AUTORISE le Maire à signer les pièces contractuelles de cet emprunt.

### 6° DONJON: MISE EN VENTE PAR SA PROPRIETAIRE

Le Maire rappelle que Mme BECHET a décidé de se séparer du Donjon, bien qu'elle avait acquis en 1983. La mise à prix est fixée à 350 000 euros.

Il confirme s'être rapproché de la DRAC, du CONSEIL GENERAL et de la PREFECTURE pour connaître le montant des aides qui pourraient éventuellement être accordées dans le cas d'une acquisition du Donjon par la commune : aucune de ces collectivités ne subventionne l'acquisition d'édifice faisant l'objet d'une protection au titre des Monuments Historiques. Seules les dépenses de restauration et de réhabilitation font l'objet d'une participation.

Le Maire donne ensuite la parole à Arnaud VILLECOURT, en sa qualité de Président de l'ADEPACRA.

Celui-ci dresse les grandes lignes du projet de l'association :

- acquisition du Donjon par la commune,
- exploitation du site par l'ADEPACRA moyennant le versement d'un loyer,
- organisation de visites, d'expositions, de ventes,
- réhabilitation de la grange pour être proposée à la location (lors des mariages par exemple),
- mutualisation des idées et des moyens avec les autres associations du village, notamment le Syndicat d'Initiative,
- création d'un partenariat avec l'Abbaye de Reigny ...

Le Maire rappelle que les acheteurs successifs du Donjon ont tous entretenu ce bien, dans la mesure de leurs moyens. Au coût d'acquisition de l'édifice, il est nécessaire d'ajouter les frais liés à la restauration de la couverture, de l'ordre de 80 000 €. Si un candidat à l'acquisition se manifeste, la commune aura toujours la possibilité de l'interroger sur ses intentions.

Arnaud VILLECOURT indique que la commune doit envisager l'acquisition de ce bien. C'est un projet qui peut fédérer, l'étude actuellement menée par l'association devant démontrer de sa viabilité économique.

Paul SEGUIN précise que la commune peut envisager la revente de l'ancien familistère pour contribuer au financement de l'acquisition du Donjon. Si l'édifice est racheté par un privé, la commune peut envisager de passer une convention avec le propriétaire pour réaliser des manifestations.

N.BOUCHROU note que la gestion du site, même confiée à une association, doit être gérée de manière professionnelle.

Denis NOGUERO souhaite que la commune adopte une stratégie à long terme sur ce dossier.

Marie THEUREL s'inquiète du risque de manque d'implication des associations dans ce projet.

Le Maire souligne la nécessité pour l'ADEPACRA d'évaluer ses moyens matériels et humains afin qu'ils contribuent au succès de l'opération.

### 7° DPU

La commune n'a pas exercé sont droit de préemption sur les parcelles suivantes :

	Propriétaires	Acquéreurs	Adresse	Superficie
AA 35	Bertrand DESBONNET	Bahrân MACHAYEKHI	1 rue de l'Horloge	191 m²
AA 209	Consorts BUNELIER	/	Rue des Ecossais	33 m²
AA 343	Francette PLUSKA Pierre GARDET Yvette GARDET	Jean-Claude HUMBERT	45 rue d'Orléans	52 m²

## **8° AFFAIRES DIVERSES**

### Intervention du CPI chez les particuliers pour des essaims : institution d'un tarif

Le Maire rappelle que les pompiers de Cravant interviennent en période estivale sur des essaims d'abeilles ou de guêpes.

Il propose de fixer le coût de l'intervention à  $45 \in$  par heure d'intervention, la  $1^{\text{ère}}$  heure étant indivisible et les heures suivantes décomptées par tranche d'1/2 heure (coût :  $22.50 \in$ ).

Paul SEGUIN précise que les pompiers doivent, avant toute intervention, faire signer une fiche de renseignements dans laquelle sont mentionnés le coût et les conditions.

Le Conseil Municipal DECIDE de facturer aux particuliers, à compter de ce jour, l'intervention des pompiers sur des essaims à raison de 45 € par heure,

DIT que la 1ère heure d'intervention est indivisible et que les heures suivantes seront décomptées par tranche d'1/2 heure, celle-ci étant facturée au tarif de 22.50 €,

CHARGE le Maire d'émettre les titres de recette correspondants.

### Route de Tonnerre

Le Maire indique que les panneaux d'entrée et de sortie de ville de la route de Tonnerre seront prochainement déplacés pour répondre à la demande des nouveaux habitants de la route de Tonnerre qui se plaignent de la vitesse excessive des véhicules.

Les riverains demandent, par ailleurs, des aménagements complémentaires.

Le Maire indique qu'il est opportun de réfléchir à l'aménagement de deux ralentisseurs sur cette voie.

### **APACHE: lettre de remerciement**

L'association APACHE remercie le Conseil Municipal pour l'octroi d'une subvention qui va contribuer à l'embellissement de Cheuilly.

### Cheuilly: aménagement du lavoir « d'en haut »

Le Maire indique que les travaux d'aménagement des édifices appartenant au petit patrimoine de l'eau sont subventionnés à hauteur de 30% par le Conseil Régional.

En conséquence, il propose d'adresser une demande d'aide pour l'implantation d'une stèle dans le lavoir « d'en haut », suivant le devis de l'entreprise VULLIEN de 1 936.93 € HT.

DEPENSES	Total HT	RESSOURCES	Total HT
Acquisition d'une stèle	1 936.93 €	CONSEIL REGIONAL (30%)	581.08 €
		COMMUNE (70%)	1 355.85 €
Total	1 936.93 €	Total	1 936.93 €

Le Conseil Municipal AUTORISE la réalisation des travaux d'aménagement du lavoir dit « d'en haut », AUTORISE le Maire à retenir l'entreprise,

CHARGE le Maire de demander la subvention au Conseil Régional.

Le Maire propose de confier la réflexion à la commission « Environnement – Urbanisme ».

### Stationnement place de l'Eglise

Le Maire indique que deux emplacements de stationnement vont être réservés au droit de l'Hostellerie St Pierre pour les besoins de son exploitant et de ses clients.

Des dispositions similaires avaient été prises en 2006 pour favoriser la fréquentation de l'ancien bureau de tabac rue de Bonnielle.

Denis NOGUERO précise que l'information concernant les difficultés de stationnement aurait du être communiquée plus tôt aux riverains et notamment à l'exploitant de l'Hostellerie St Pierre.

Le Maire regrette que le maître d'œuvre du projet n'ait pas indiqué à la commune le dispositif règlementant le stationnement des véhicules place de l'Eglise durant les travaux.

Denis NOGUERO souhaite, par ailleurs, que la commune définisse des emplacements de stationnement sur la place de l'Ealise, ainsi que dans d'autres voies.



### Conseil Municipal: extraits de la réunion du 18 juillet 2013

### Ordre du jour:

Escalier : point sur les travaux, PLU : compte rendu de la réunion de la présentation du projet aux services associés, sécurité : aménagement destiné à maîtriser la vitesse, entretien de chemin rural dite « de Perrignon à Irancy », attribution d'un logement communal, subvention au bénéfice de l'UNA de Vermenton nomination d'un agent de patrimoine, droits de préemption urbain.

## 1° ESCALIER : POINT SUR LES TRAVAUX / DÉFAUT DE CONSEIL

Après que les membres du conseil se soient rendus sur place en début de séance, le maire informe que l'architecte en charge de la conception du projet ESCALIER, remercié par le cabinet UBIK, a commis deux erreurs majeures :

- 1°) il a laissé croire au Conseil Municipal que la commune pouvait faire l'économie de la réhabilitation de la couverture et de la charpente de l'atelier « cuisine »,
- 2°) il prévoyait l'accès à la cave par l'intérieur du bâtiment de liaison par une simple trappe avec échelle acier.

<u>Ce défaut de conseil</u> du cabinet d'architectes est patent et conduit la commune à dépenser une somme qu'elle aurait pu alléger des subventions de l'Etat et du Département :

Travaux (HT)	Dépenses	Subventions	Recettes
Réhabilitation de la couverture de l'atelier (( cuisine ))	9 605 €	Préfecture (30%)	3 932 €
Accès à la cave	3 500 €	Conseil Général (20%)	2 621 €
		Commune (50%)	6 552 €
Total	13 105 €	Total	13 105 €

En conséquence, le Maire propose que la commune réclame au cabinet UBIK une participation à la hauteur des aides auxquelles elle aurait pu prétendre, à savoir la somme de 6 553 €.

Le Conseil Municipal DEMANDE au cabinet UBIK, maître d'œuvre du projet, de prendre à sa charge une partie du surcoût engendré par son défaut de conseil, à la hauteur des subventions auxquelles la commune aurait pu prétendre (Préfecture : 30 %, Conseil Général : 20 %), soit la somme de 6 553 €.

### 2° ESCALIER : ACCES CAVE

Le Maire indique que le projet conçu par le cabinet UBIK prévoit l'aménagement d'une trappe avec échelle dans le bâtiment de liaison pour permettre d'accéder à la cave. La dépense supplémentaire pour la réalisation de cet accès par l'extérieur, à l'angle des deux bâtiments, est estimée à 3 500 € HT.

Le Conseil Municipal DÉCIDE de réaliser l'accès à la cave par l'extérieur pour un montant estimatif de 3 500 € HT, AUTORISE le Maire à signer tout document permettant l'application de la présente décision.

## 3° ESCALIER : TOITURE DE L'ATELIER « CUISINE »

Le Maire précise que le maitre d'œuvre a commis l'erreur de laisser croire au Conseil Municipal que la commune pouvait faire l'économie de la réhabilitation de la couverture et de la charpente de l'atelier « cuisine ». Cette dépense, qui apparaît aujourd'hui comme étant incontournable, est estimée par l'entreprise à 9 605 € HT.

Le Conseil Municipal DÉCIDE de procéder à la réhabilitation de la couverture et de la charpente de l'atelier « cuisine » selon l'offre transmise par l'entreprise CORDEIRO d'un montant de 9 605 € HT, AUTORISE le Maire à signer tout document permettant l'application de la présente décision.

### 4° PLU: COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE LA PRÉSENTATION DU PROJET AUX SERVICES ASSOCIÉS

Les services de la DDT ont émis les remarques suivantes :

- 1. La prévision de la croissance démographique de 1 % est trop élevée et doit être ramenée à 0.8 %.
- 2. Le taux de rétention foncière appliqué sur le calcul des surfaces disponibles est surestimé (de 30 %, il doit passer à 25 %).

Une discussion s'est ensuite engagée sur les secteurs à ouvrir à l'urbanisation. Pour illustrer les difficultés de la commune dans l'élaboration de son document d'urbanisme, le Maire soumet l'exemple du secteur du Val du Guette : la DDT est opposée à une urbanisation de la zone alors que la Chambre d'Agriculture y est favorable.

Une seconde réunion de la commission Urbanisme s'est déroulée le 17 juillet, en présence de Monsieur LETOURNEAU de la DDT et de Monsieur CHAMPMARTIN du SDAP.

Il ressort de cette réunion que :

- le taux de vacance sur la commune de 9.5 % est proche de celui du département de l'Yonne (9.4 %), seuls 9 bâtiments sont réellement inhabitables,
- l'urbanisation des secteurs de « Champagne » et du « Trot Est » doit permettre le maintien du cône de vue sur le Beffroi,
- l'urbanisation du secteur du Val du Guette ne peut se faire que sur les terrains situés en face des derniers pavillons construits, sous réserve de l'accord des services forestiers,
- le secteur des Bouchots ne doit pas être ouvert à la construction,
- le développement de Cheuilly doit se limiter aux seules « dents creuses » recensées dans le hameau.

### 5° SÉCURITÉ : AMÉNAGEMENT DESTINÉ A MAITRISER LA VITESSE

Le Maire indique qu'il a rencontré pour la 3ème fois le contrôleur de l'Agence Territoriale Routière d'Avallon afin d'étudier la possibilité de réaliser des aménagements destinés à maîtriser la vitesse des véhicules sur la RD 606 et sur la RD 139. Les services du Conseil Général étudient différentes options :

### RD 606

- création de plateaux ralentisseurs dans la traversée de Cravant sur la chaussée de la RD 606, l'un proche de l'Hôtel les Lilas et l'autre proche du carrefour de la rue du Moulin (nouvel RD 139) OU aménagement d'un alternat protégé par des ilots (bordures et béton de remplissage) avec ou non des places de stationnement afin de faire ralentir les usagers aux mêmes emplacements (en exemple aménagements dans la traversée de Bazarnes).

### <u>RD 139</u>

- installation de jeux de coussins berlinois sur la RD 139, un jeu de coussin proche du cimetière et un autre sur la section en ligne droite au droit du lotissement à plus de 40 m du virage.

L'étude devra valider la faisabilité technique des différentes options et précisera le coût et les aides susceptibles d'être attribuées. Par ailleurs, le Maire indique qu'il est en possession d'un devis portant sur la fourniture de deux dispositifs :

- un radar pédagogique avec affichage de la vitesse des véhicules (affichage vert pour une vitesse réglementaire et rouge en cas d'excès),
- un panneau clignotant « 50 » qui rappelle la vitesse maximum autorisée aux véhicules détectés par le capteur comme étant en excès de vitesse.

Coût : 6 069 € HT Aide du Conseil Général (amendes de police) : 40 % (2 427.60 €)

A la charge de la commune : 3 641.40 €

Le Maire propose d'attendre les conclusions des services sollicités afin de retenir une solution et de demander une subvention au titre des amendes de police.

### 6° ENTRETIEN DU CHEMIN RURAL DIT « DE PERRIGNON à IRANCY »

Le Maire indique que les propriétaires du Domaine Gracieux Chevalier demandent la remise en état de la voie d'accès à la Ferme de Perrignon. Il précise que cette propriété est desservie par un chemin rural appartenant au domaine privé de la commune et, qu'en ce sens, les frais d'entretien ne figurent pas dans les dépenses obligatoires à sa charge.

Il convient toutefois d'envisager une intervention pour permettre à cet acteur économique d'exercer son activité dans de bonnes conditions.

Un devis a été demandé à l'entreprise BOUJEAT.

### 7° ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT COMMUNAL

Monsieur HENRY Lionel a libéré le logement sis 1 bis rue des Ecossais fin mai. Celui-ci a été réattribué par la commission logement à Monsieur Cédric VILTARD et Mademoiselle Audrey DIEUDONNE à compter du 1er juin 2013. Compte tenu des nouveaux éléments (équipement cuisine), le loyer mensuel est porté à 450 € ainsi que la caution versée à la signature du contrat.

Le Conseil Municipal ENTÉRINE cette attribution.

## 8° SUBVENTION AU BENEFICE DE l'UNA DE VERMENTON

Le Maire lit le courrier de l'UNA, association d'Aide et de Services à Domicile de Vermenton, sollicitant une participation financière des communes qu'elle dessert en vue d'acquérir un nouveau véhicule réfrigéré. Il propose de répondre favorablement à sa demande.

Le Conseil Municipal, DÉCIDE d'accorder une subvention de 100 € à l'association UNA de Vermenton.

## 9° NOMINATION D'UN AGENT DU PATRIMOINE

Marie SANSON, employée à la bibliothèque, a été recrutée en contrat d'avenir (2009/2010) suivi de deux contrats à durée déterminée d'une année.

Cet agent ayant réussi le concours d'adjoint du patrimoine, la commune étant très satisfaite du service rendu à la bibliothèque, au centre de loisirs et au niveau du milieu associatif ... le maire précise qu'il serait dommage de la voir quitter la commune pour une autre collectivité, il propose donc de la nommer stagiaire sur le grade d'adjoint du patrimoine à compter du 1 er janvier 2014.

Son temps de travail pourra, le moment venu, être révisé selon les besoins des différentes structures (écoles, escalier, centre de loisirs...)

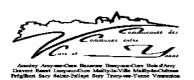
Le Conseil Municipal DECIDE de nommer Madame Marie SANSON, Adjoint du Patrimoine stagiaire à compter du 01/01/14.

### 10° DROITS DE PRÉEMPTION URBAINS

La commune n'a pas exercé son droit de préemption sur la vente :

	Propriétaires	Acquéreurs	Adresse	Superficie
AB 89	BRUNEEL Nicole	MAESTRE Gilles	35 rue du Fbg St Nicolas	150 m <sup>2</sup>
AB 98	DRUNEEL INICOIE	MAESTRE Gilles	44 rue du Fbg St Nicolas	135 m <sup>2</sup>
	HEUGEL Henri			
AA 557	HEUGEL Grégoire	LEFEBVRE DE ST	8 rue d'Arbaut	74 m <sup>2</sup>
AA 95	HEUGEL Maguelonne	GERMAIN Gérard	10 rue d'Arbaut	744 m <sup>2</sup>
	HEUGEL Anne-Laure			

# LES ECHOS DE LA CCECY



Communauté de Communes Entre Cure et Yonne www.cure-yonne.com

### Extraits de la réunion du 20 juin 2013

**Ordre du jour :** Finances communautaires : répartition du FNPIC, transfert de compétences, répartition des sièges communautaires, logement, assainissement achat d'un camion

### 1° Finances communautaires

### Répartition FNPIC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2336-1 et L.2336-7,

**Vu** la loi n°2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012 instaurant un fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC),

**Considérant** qu'il y a lieu de définir des critères de répartition des contributions entre les communes et l'EPCI en application du 5° du I de l'article L.2336-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il existe trois répartitions possibles :

- répartition dite de droit commun : entre l'EPCI et ses communes membres au prorata des contributions au potentiel fiscal agrégé,
- répartition dérogatoire en fonction du Coefficient d'Intégration Fiscale par délibération prise à la majorité des 2/3,
- répartition dérogatoire libre par délibération prise à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE de retenir la répartition dite de droit commun du Fonds National de Péréguation des ressources intercommunales et communautaires pour l'exercice 2013.

C	Montant fixé de droit	Reversement	Reversement 2013
Communes	commun 2012	2012	Droit commun
Accolay	2 373,00 €	0,00€	4 274,00 €
Arcy sur cure	2 590,00 €	0,00€	4 637,00 €
Bazarnes	1 521,00 €	0,00 €	2 524,00 €
Bessy-sur-Cure	1 067,00 €	0,00 €	1981,00€
Bois d'Arcy	264,00 €	0,00 €	258,65 €
Cravant	3 528,00 €	0,00 €	6 101,00 €
Lucy-sur-Cure	1 547,00 €	0,00 €	2 388,00 €
Mailly-la-Ville	2 491,00 €	0,00 €	4 138,00 €
Mailly-le-Château	3 016,00 €	0,00€	5 164,00 €
Prégilbert	957,00 €	0,00 €	1 675,00 €
Sacy	1 231,00 €	0,00 €	1 929,00 €
Sainte Pallaye	689,00 €	0,00 €	1 083,00 €
Sery	699,00 €	0,00 €	1 124,00 €
Trucy-sur-Yonne	812,00 €	0,00 €	1 264,00 €
Vermenton	4 590,00 €	0,00 €	7 606,00 €
Ensemble communes	27 375,00 €	0,00 €	46 147,00 €
CCECY	4 039,00 €	31 414,00 €	24 612,00 €
Total	31 414,00 €	31 414,00 €	70 759,00 €

### 2° Administration générale

### A) Transfert de la compétence SCOT - Esquisse de vision politique de développement par compétence :

### **Economie**

- zone d'activité intercommunale,
- développement des activités commerciales, artisanales dans les bourgs relais en lien avec les disponibilités foncières,
- développement des services à la personne,
- énergies renouvelables : éolien et photovoltaïque.

### **Tourisme**

- stratégie de développement touristique complémentaire entre Auxerre/Chablis et CCECY ou Avallon/Vézelay/Parc Morvan et CCECY,
- fluvial : mise en valeur et montée en puissance des équipements sur le linéaire du Canal (Maison du Canal). Développement de la partie icaunaise du Canal,
- tourisme durable,
- développer des espaces récréatifs (Baignades, ...).

### **Transports**

- amélioration des lignes de desserte des espaces ruraux (bus, train),
- transports à la demande.

### Habitat

- renouvellement du parc ancien,
- revitalisation des bourgs centre,
- amélioration énergétique des habitations.

<u>Rappel</u>: Le SCoT est un document d'orientations spatiales qui :

- fixe les grands équilibres à préserver,
- traduit le projet d'aménagement et de développement durable d'un territoire et son organisation dans l'espace,
- fixe les objectifs et principes (quantitatifs, qualitatifs, spatiaux) en matière d'habitat, accueil économique, déplacements, espaces agricoles, naturels, forestiers...

C'est un document de référence qui s'impose au PLU et opérations d'aménagement importantes.



### Quel portage du SCOT offert par la loi « Urbanisme et Habitat » de juillet 2003 ?

Le code de l'urbanisme prévoit que l'élaboration d'un SCOT peut être confiée à un EPCI ou un syndicat mixte exclusivement composé de membres ayant la compétence dans le domaine de l'urbanisme (ce qui exclut la Région et le Département).

L'Auxerrois s'oriente donc vers un Syndicat Mixte (comme dans 95 % des projets).

Le Pays Avallonnais, s'il souhaite porter le projet devra soit :

- créer un syndicat mixte spécifique,
- faire évoluer son statut juridique de Groupement d'intérêt Public à syndicat mixte.

### Fonctionnement de la structure porteuse :

Cette structure devra s'attacher à offrir les garanties d'écoute et de concertation entre les élus dans un esprit de solidarité particulièrement au travers de la représentativité. Chaque collectivité doit être en mesure de pouvoir être maître de son territoire (droit de véto ?).

### Où en sont nos voisins ?

### Auxerrois:

- un périmètre regroupant 9 EPCI, soit 130 communes et environ 141 000 habitants,
- constitution d'un syndicat mixte proposition non arrêtée de représentation des EPCI en fonction de la population (strates) soit 51 titulaires (4 pour la CCECY et 12 pour l'Auxerrois),
- stratégie : développement multipolaire avec interaction urbain/rural. Politique de l'habitat et de la mobilité,
- coût étude : 300 à 400 000€ soit 1€/an et par habitant,
- calendrier : volonté d'une prise de compétence intercommunale d'ici juin pour dépôt du périmètre SCOT auprès du Préfet dans l'été. Début de l'élaboration du SCOT en janvier 2014 pour 4 ans.

### Avallonnais: Réflexion menée par le Pays:

- périmètre non défini,
- structure porteuse non définie,
- lancement d'une étude de préfiguration pour définir l'opportunité d'un SCOT en Avallonnais ou à plus grande échelle (Avallonnais-Tonnerrois, Parc Morvan, Montbard, Saulieu...),
- calendrier : Début de l'étude de préfiguration en juin 2013 pendant 10 mois. Donc nouvelle consultation mi 2014 pour début de l'élaboration du SCOT,
- coût (étude préfiguration) : 40 000 € financés par la Région Bourgogne dans le cadre du contrat de Pays.

Le Président reconnait que le SCOT sera une bonne base de travail pour les élus locaux qui souhaiteront faire évoluer le périmètre de leurs intercommunalités.

### Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire à l'unanimité,

**DECIDE** de prendre la compétence « Elaboration, approbation, suivi et révision du Schéma de Cohérence Territoriale, **MODIFIE** l'article 5.2 des statuts en conséquence,

NOTIFIE à l'ensemble des conseils municipaux le présent transfert de compétence,

DONNE pouvoir au Président pour entreprendre toutes les démarches nécessaires à ce nouveau transfert.

Le Président remercie l'ensemble des élus de la confiance donnée à l'intercommunalité.

### B) Répartition des sièges communautaires

Vu la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales,

Vu la loi du 31 décembre 2012 relative à la représentation communale dans les communautés de communes,

Vu la délibération du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Entre Cure et Yonne en date du 25/04/2013,

### Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire à l'unanimité,

- DECIDE d'opter pour une répartition des sièges par accord local,
- **RETIENT** la nouvelle répartition des sièges suivante :
  - 0 à 49 habitants : 1 conseiller communautaire
  - de 50 à 499 habitants : 2 conseillers communautaires
  - de 500 à 999 habitants : 3 conseillers communautaires
  - de 1 000 à 1 499 habitants : 4 conseillers communautaires
- **ANNULE** et **REMPLACE** l'article 8 des statuts de la CCECY fixant la répartition des sièges par Commune,
- **VALIDE** la répartition des sièges par Communes telle que définie cidessous :



Communes	Population	Nb de délégués
Accolay	438	2
Arcy	503	3
Bazarnes	407	2
Bessy	176	2
Bois d'Arcy	30	1
Cravant	801	3
Lucy	218	2
Mailly la Ville	558	3

Communes	Population	Nb de délégués
Mailly le C.	581	3
Prégilbert	195	2
Sacy	205	2
Sainte Pallaye	121	2
Sery	114	2
Trucy	141	2
Vermenton	1 182	4

Les données de la population municipales sont celles de l'Insee au 1er janvier 2013.

### 3° Logement : règlement des aides communautaires du PIG

Le présent règlement définit les modalités d'attribution de l'aide aux travaux de la Communauté de Communes Entre Cure et Yonne pour les propriétaires occupants éligibles aux aides de l'Anah, conformément aux dispositions figurant dans la convention du Programme d'intérêt général (PIG) pour l'amélioration de l'habitat en Pays Avallonnais, signée le 9 mai 2012.

Il est rappelé qu'il s'agit d'aides aux travaux lorsque le propriétaire occupant a réalisé des travaux permettant de diminuer d'au moins 25 % la consommation énergétique de son logement.

L'aide aux travaux est forfaitaire et prend la forme d'une subvention de 500 € versée directement au pétitionnaire, en abondement de l'Aide de Solidarité Ecologique versée par l'Etat au titre du programme « Habiter Mieux » de 2 100 €.

Le règlement prévoit que pour pouvoir bénéficier de cette aide, les particuliers doivent :

- être propriétaires occupants d'un logement individuel de plus de 15 ans situé sur la Communauté de Commune,
- avoir bénéficié de l'aide à la décision d'Urbanis,
- avoir reçu une notification d'accord de subvention par l'Anah de l'Aide de Solidarité Ecologique.

Il prévoit en outre les modalités de constitution d'un dossier de subvention (les pièces à fournir à l'appui de la demande) ainsi que les conditions de versement de la subvention de la collectivité.

### Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

**VALIDE** le règlement d'attribution des aides de la CCECY pour les propriétaires occupants dans le cadre de l'opération Habiter Mieux,

**AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision, **CHARGE** le Président d'instruire les demandes de subvention dans le respect du règlement d'attribution des aides et de procéder à leur mandatement,

PRECISE que la dépense est inscrite au budget en cours.

## 4° Assainissement : renouvellement convention avec le SATESE

Les grands domaines d'intervention définis dans la convention d'assistance technique du SATESE sont :

- l'assistance pour la mise en œuvre du diagnostic et du suivi régulier des ouvrages d'assainissement collectif, de dépollution des eaux usées et de traitement des boues,
- la validation et l'exploitation des résultats afin d'assurer sur le long terme une meilleure performance des ouvrages,
- l'assistance pour la mise en place, le suivi et la validation de l'auto surveillance ou du cahier de vie des installations,
- l'assistance pour l'élaboration de conventions de raccordement des pollutions d'origine non domestique aux réseaux,
- l'assistance pour la programmation de travaux,
- l'assistance pour l'évaluation de la qualité du service de l'assainissement,
- l'assistance pour l'élaboration de programmes de formation des personnels.

L'une des missions principales aujourd'hui effectuée par le SATESE est le contrôle annuel obligatoire pour chacune des stations de la CCECY.

La convention est fixée pour une durée de 4 ans au coût annuel de 0,26 € par habitant DGF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, AUTORISE le Président à signer et renouveler la convention avec les services du SATESE pour une durée de 4 ans au tarif annuel de 0,26 € par habitant DGF.

## 5° Question diverse: Achat camion

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité : VALIDE l'offre de Renault Trucks pour 42 189,32 € TTC, AUTORISE le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.



# Le travail des commissions

# COMMISSION EVENEMENTS-COMMUNCATION (Animateur: Marie THEUREL)

C'est l'heure du bilan pour les fêtes organisées cet été.

D'abord la FETE MEDIEVALE les 6 et 7 juillet. Ce fut un très bon cru avec des animations variées tout au long des 2 jours, un beau feu d'artifice et surtout un vrai temps d'été même un peu chaud. Les participants et le public ont apprécié d'être regroupés dans un même lieu qui facilitait l'accès aux spectacles.

Merci à tous les bénévoles et surtout aux membres de l'association CRAVANT EN FETE qui se sont dépensés sans compter pour que cette fête soit réussie : sans eux rien ne serait possible.





Les 13 et 14 juillet, l'omelette géante et les jeux pour les enfants ont attiré une centaine de personnes. Place maintenant aux animations futures en particulier le **LOTO prévu le dimanche 24 novembre**. Réservez votre date !

Et puis ce sera Noël: comme chaque année j'attends les « petites mains » pour confectionner des décors pour les sapins chaque lundi soir à la Mairie à partir de 18 h. 1er rendez-vous le lundi 14 octobre. Ensuite on pensera à la Saint Vincent prévue le 9 février.

# LE CCAS

### **LE VESTIAIRE**

Après les 2 mois de fermeture pendant l'été, il ouvre à nouveau ses portes chaque 1er lundi du mois de 14 h à 17 h au 1er étage de la salle polyvalente:

Chaque visiteur peut emporter 10 vêtements maximum. En contrepartie il lui sera demandé 2 € quel que soit le nombre d'articles emportés qui servent à payer les diverses dépenses engagées pour faire vivre ce service.

La prochaine ouverture aura lieu le **lundi 7 octobre** avec la mise en rayon des vêtements d'hiver.

Colette, Denise, Jacqueline, Marie-Claude, Nicole seront là pour vous accueillir. Toutefois, pour une demande urgente, vous pouvez vous adresser à la Mairie qui ouvrira à titre exceptionnel.



## LA BOURSE AUX VÊTEMENTS AUTOMNE-HIVER, LINGE DE MAISON, PUERICULTURE, JOUETS

Elle est prévue à la salle polyvalente les **samedi 19 et dimanche 20 octobre de 14 h à 18 h.** Les dépôts de vêtements auront lieu le jeudi 17 et le vendredi 18 de 15 h 30 à 19 h. Réservez vos achats : il y a toujours des affaires à réaliser.

# LETTRE A MA COUSINE

Ma Maimaine,

Tu parles d'un temps, j'suis tellement mitouflée que j'peux plus remuer les bras. Tu penses bien que c'est pas avec ma p'tite retraite de l'agriculture que j'peux me permettre d'allumer le chauffage au mois de septembre. Si j'avais des sous comme certains, j'me ferais bien une p'tite chauffe le matin, ce serait plus agréable pour boire mon bol de café au lait. Et dire qu'il a fallu que la Joséphine raconte partout qu'elle avait acheté un séchoir pour ses serviettes de toilette, que comme ça elles étaient bien sèches et toutes douces...... I'te jure, si les séchoirs à langues de vipères ça existait, j'y mettrais toutes mes p'tites économies pour en acheter un tellement cette garce me pourrit la vie.

Rassure toi, c'est façon de dire, parce que la santé ça va bien, même si depuis dimanche j'ai comme qui dirait une sorte de stinction de voix rapport au courant d'air qu'y avait dans le lavoir. C'qui me gêne c'est que vu que j' peux plus parler, j'ai pas pu clouer le bec de la Toséphine qui trouvait que dans le bon p'tit quéque qu'on achète chez not gentille épicière y'avait pas assez de cerises confites. T'aurais tellement voulu pouvoir lui dire que le dernier que j'ai acheté, c'était qu'une cerise! Elle en aurait sûrement crevé d'envie. Oui, je sais, j'ai encore causé d'elle....

Tu dois te demander pourquoi j'te parle de lavoir, vu que j'y lave plus depuis longtemps heureusement pour mes rhumatisses. C'est rapport aux journées du patramoine qu'ils appellent ça. T'as dû en entendre parler dans le poste, à Paris y'a eu beaucoup de monde pour voir le Président dans son palais, eh ben nous à Cheuilly on a eu du monde pour voir les poissons rouges dans le lavoir et mes copines du théâtre raconter des bégauderies! quelle bonne journée! on a mangé des gâteaux et bu un ou deux p'tits gorgeons pour faire passer le tout. En bas à Cravant les gens visitaient l'église. J'ai pas osé y aller (remarque je connais vu que j'y ai fait mon baptême, ma confirmation, ma première communion, mon mariage et l'enterrement de mon pauvre Gustave) à cause que maintenant on visite avec des machins que je sais pas si c'est des p'tites télés ou des gros téléphones, que ça te montre et que ça t'explique. Vu ma honte dont j'tai causé dans ma dernière lettre quand y s'agit du moderne, j'ai pas pris le risque.

A propos de ma dernière lettre, je t'ai pas dit comment la fête du village était réussie. D'abord une veine de...tu vois de quoi pour le temps, première fois qu'il faisait beau depuis 2 mois! Quéques écossais, pas beaucoup mais assez pour faire plaisir à celles-là qu'aiment la p'tite jupe et les mollets poilus, des pesstacles pour les grands et les gamins, de la danse et de la musique, plein de bonnes choses à boire et à manger, des belles choses et des p'tits brimborions fabriqués par les artisans (va ma p'tite retraite j'ai juste acheté un porte-clefs) et le banquet !j'voulais y aller mais la Marie Lemaçon qu'est toujours de bon conseil m'a dit « Georgette, garde donc tes sous pour la prochaine bourse aux vêtements du mois d'octobre! » Elle avait raison va qu'il faut que j'me rachète une jupe et un corsage si j'veux aller chez toi pour la Noël. Au fait, ça tient toujours?

T'espère bien qu'y aura toujours une fête au village, et des occasions de se retrouver, tiens, comme le loto au mois de novembre. Cette année, je le sens, j'vais gagner quéque chose. Des fois qu'y est un séchoir à serviettes dans les lots......

Ma Maimaine, j'arrête et j'te fais la bise. Donne moi donc un peu de tes nouvelles, et dis moi si on passe la Noël chez toi oui ou non. La dernière fois qu'on s'est parlé t'avais dit oui, mais ce jour là t'avais un peu abusé de la goutte....

Ta Georgette

# INFOS COMMUNALES

# ETAT CIVIL



		BULLETIN DE NAISSANCE		
•	le 27 mai le 31 mai		25 rue d'Or 4 rue du Do	
		ILS SE SONT DIT « OUI »		
•	<ul> <li>le 8 juin</li> <li>Rachid BZIOUI et Nassira BOUCHROU         <ul> <li>4 route de Lyon</li> </ul> </li> <li>Le 24 août</li> <li>Stéphan CANET et Saliha MAZARI         <ul> <li>11 rue de la Chapelle - CHEUILLY</li> </ul> </li> </ul>			
	·			
	BULLETIN DE DECES			
•	le 21 juillet le 22 août	André SALAH, 3 rue de Bonnielle Jacqueline MILLORD, 12 rue de <i>l</i>		90 ans 82 ans

# DES NOUVELLES DE L'ECOLE

## LES EFFECTIFS 2013/2014

EC	OLE MATERNELLE	Directrice : Madame MORVAND
Classe	« petite et moyenne section	» Enseignant : Madame MORVAND
	25 é	lèves
dont 6 de \	/incelottes, 3 d'Irancy, 11 de	Bazarnes, 1 de Prégilbert, 4 de Cravant
Classe	« moyenne et grande section	» Enseignant : Madame BOSSU
	25 é	lèves
dont 1 de Vincelottes, 3 d'Irancy, 3 de Bazarnes, 18 de Cravant		

ECOLE PRIMAIRE	Directrice : Madame DURAND
Classe CP	Enseignant : Madame WISEUR
	13 élèves
Classe CE1-CE2	Enseignant : Madame DURAND
	19 élèves
Classe CM1-CM2	2 Enseignant : Madame VITEAU
	23 élèves

### LES DATES DES VACANCES 2013-2014



Zone B				
Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg				
Vacances de la Toussaint	samedi 19 octobre 2013	Lundi 4 novembre 2013		
Vacances de Noël	samedi 21 décembre 2013	Lundi 6 janvier 2014		
Vacances d'hiver	samedi 22 février 2014	lundi 10 mars 2014		
Vacances de printemps	samedi 19 avril 2014 lundi 5 mai 2014			
Vacances d'été	Samedi 5 juillet 2014			

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués. Les élèves qui n'ont pas cours le samedi sont en congés le vendredi soir après les cours.

Une journée de cours sera rattrapée :

- pour les élèves qui ont cours le mercredi matin : le mercredi 13 novembre 2013 après-midi et le mercredi 11 juin 2014 après-midi
- pour les élèves qui n'ont pas cours le mercredi matin : soit le mercredi 13 novembre 2013 toute la journée, soit le mercredi 11 juin 2014 toute la journée. Le choix de cette date est arrêté par le recteur d'académie.



### LES TRAVAUX DANS LA COMMUNE

Vous avez certainement remarqué la pose de caniveaux le long de la D139 (rue des fossés et rue du Donjon). Bien que cette route soit désormais une départementale et donc à la charge du Conseil Général, la commune a tenu ses engagements et a pris en charge ces travaux de voierie qu'elle a financé en prenant les fonds sur le budget communal.

# Infos pratiques

# CONTRÔLE DE L'EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE Derniers contrôles effectués à Cravant le 9 septembre

ELEMENTS ANALYSES	RESULTATS	VALEUR MAXIMALE ADMISSIBLE
Couleur	< 5	15
Odeur	1	2 à 12
Turbidité	<0,20	2
рН	7,5	> à 6,5 et < à 9
Ammonium	<0,01 mg/l	0,10
Nitrates	40 mg/l	50
Nitrites	< à 0,050	0,5
Bactéries coliformes dans 100 ml	< à 1	0
Entérocoques	< à 1	0
Eschérichia coli	< à 1	0

Conclusion sanitaire : Eau d'alimentation CONFORME aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres.



### Les architectes du CAUE vous accompagnent dans vos projets

Vous avez un projet de construction, d'aménagement, d'extension ou de réhabilitation ?

Profitez d'un conseil gratuit d'un architecte conseiller du CAUE de l'Yonne

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Yonne est une association loi 1901 créée en 2010, dont la vocation est de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Il existe 91 associations de ce type en France. Le CAUE est doté depuis novembre 2011 d'une équipe technique prête à accompagner les habitants de l'Yonne.

### Pourquoi faire appel au CAUE?

Le CAUE apporte en amont un conseil gratuit, objectif et déconnecté de tout intérêt commercial dans divers domaines.

L'architecte-conseiller du CAUE n'a pas vocation à se substituer à un professionnel (architecte ou artisan par exemple), qui sera en charge de la conception et de la réalisation du projet. Il intervient en amont pour aider le demandeur à définir un programme, préciser des objectifs et proposer des orientations d'aménagement.

### > L'Habitat

Les particuliers sont conseillés dans le cadre de projet de construction, de rénovation, d'extension de leur maison ou appartement. Ils peuvent être informés de la réglementation, des procédures administratives et conseillés sur les aspects d'implantation, d'intégration paysagère, de techniques de construction, de matériaux écologiques, d'isolation, d'aménagement des espaces, etc.

### > Les Commerces et Hébergements touristiques

Les porteurs de projets ou propriétaires sont guidés dans leur réflexion sur la faisabilité d'un projet neuf. Dans le cadre de réhabilitation, il s'agira d'estimer les éléments du bâti à valoriser et analyser les possibilités d'aménagement intérieur et le traitement des abords.

### > L'Agriculture

Les agriculteurs seront conseillés en amont sur la conception globale de l'exploitation, implantation de nouveau bâtiment, les matériaux et couleurs, et l'aménagement des abords pour favoriser l'intégration des bâtiments agricoles dans le paysage.

Le CAUE tiendra à disposition une documentation spécialisée qui pourra être consultée sur place ou prêtée.

### CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'YONNE

16-18 boulevard de la Marne 89000 AUXERRE

>> tél. : 03 86 72 87 19 >> <u>contact@caue89.fr</u> >> <u>www.caue89.fr</u>



### **OPERATION « ZERO PESTICIDE » DANS LA COMMUNE**

Il est arrivé plusieurs fois, ces derniers temps, que des habitants du village viennent signaler en mairie le manque d'entretien de certaines rues en nous disant que des herbes poussent sur les trottoirs et dans les caniveaux.

Nous vous rappelons que depuis le 30 mars 2012 la commune, sollicitée par le conseil régional de Bourgogne, s'est engagée dans un programme « objectif zéro pesticide dans nos villes et villages ». Son objectif : réduire au maximum, voire supprimer l'usage des pesticides par les services techniques des collectivités sur les voiries, dans les parcs, jardins, massifs végétalisés, terrains de sport, serres ...

### **LES RAISONS**

Les pesticides sont des substances chimiques utilisées à vaste échelle contre les ravageurs des cultures, les animaux nuisibles, les mauvaises herbes, etc.

Dans l'agriculture, ces substances sont plutôt appelées « produits phytosanitaires ».

Bien que ces produits soient des polluants, nous en répandons près de 80 000 tonnes chaque année en France, soit plus d'1 kilogramme par habitant et par an!

Nous détenons ainsi la 3<sup>ème</sup> place mondiale des pays les plus gros utilisateurs de pesticides avec pour conséquences une contamination globale de notre environnement et une atteinte insidieuse à notre santé.

### LES CONSEQUENCES

Dans le n° 15 des « Echos de la commune » nous avions déjà rédigé un article pour expliquer et valoriser la démarche de la commune et pour vous prévenir d'être tolérants en ce qui concerne les herbes spontanées qui ont inévitablement une plus grande place dans nos rues.

Les services techniques ont la capacité de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour ne plus utiliser de pesticides : aménagements appropriés, désherbages mécanique et thermique. Cependant ces alternatives demandent plus de temps et sont plus coûteuses que le simple épandage de pesticides.

Alors à moins de multiplier les effectifs des services techniques ce qui n'est pas possible, ou de faire participer les habitants eux-mêmes au désherbage du village, il faut nécessairement être plus tolérant envers les herbes spontanées pour parvenir à ne plus utiliser de pesticides.

Alors que les mauvaises herbes, dont la « saleté » est purement subjective, sont inoffensives pour l'homme, les pesticides constituent en revanche une menace pour la santé publique et l'environnement.

Mieux vaut donc tolérer des herbes folles que polluer avec des pesticides...

### Règles de bon voisinage

### Hauteur des haies : la réglementation

Quelle est la réglementation en matière de taille et de hauteur des haies ?

La règle est fixée par le Code civil. L'article 671 dispose qu'il est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine seulement à la distance de deux mètres de la ligne séparative des deux propriétés, pour les plantations dont la hauteur dépasse deux mètres, et à la distance d'un demi-mètre pour les autres plantations.

L'article 672 dispose qu'un voisin peut exiger que les arbres, arbrisseaux et arbustes, plantés à une distance moindre que la distance légale, soient arrachés ou réduits à la hauteur déterminée dans l'article précédent. Si les arbres meurent ou s'ils sont coupés ou arrachés, le voisin ne peut les remplacer qu'en observant les distances légales.



L'article 673 dispose que celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin, peut contraindre ce dernier à les couper. Les fruits tombés naturellement de ces branches lui appartiennent.

Si ce sont les racines, ronces ou brindilles qui avancent sur sa propriété, il a le droit de les couper lui-même à la limite de la ligne séparative.

De plus les branches des arbres les plus basses, ne devront pas être situées en dessous de 4 mètres 50 de la chaussée.

Si ces mesures ne sont pas respectées, par un locataire ou propriétaire, l'entretien de la route communale ne pourra pas être effectué à cause de branches et arbres qui gênent le passage des engins communaux.

A défaut, la taille des haies ou branches pourra être engagée par la mairie, aux frais de la personne concernée.

# LES ASSOCIATIONS

## LE CLUB DES AMIS DE CRAVANT

Le club a repris ses activités le jeudi 5 septembre en commençant par réaménager le local. En effet, pour laisser la place au Salon des Antiquaires qui a lieu 2 fois par an, il faut tout déménager et cela devient de plus en plus pénible nos adhérents prenant de l'âge. Il va falloir que la commune trouve une solution.

La Présidente : Sylviane PISSIS



Au cours des journées du patrimoine des 14 et 15 septembre l'association a voulu mettre à l'honneur ce joli hameau et notamment le LAVOIR D'EN BAS très bien restauré et entretenu par les membres de l'association et la commune.

Devant un public nombreux et intéressé la troupe de théâtre de Cravant « Les points de suspension » a retracé à l'aide de saynètes une journée des lavandières d'antan.

Malgré le temps pluvieux ces 2 journées se sont déroulées dans une ambiance chaleureuse.

La Présidente Michèle BARY

### **AVIATROGLO**



### Une très belle amitié franco-américaine

C'est très souvent grâce au hasard que naissent les belles rencontres et les amitiés qui en découlent. Ainsi, dans les années 70, Philip Eschbach, de nationalité américaine et originaire de Floride, se promène le long de l'Yonne dans le port de Vincelles. Sur la même rive, la famille française Jalabert est quant à elle affairée à la pêche. Parlant chacun sa langue respective, Philip réussit malgré tout à leur fait comprendre qu'il avait passé ici quelques jours durant la Deuxième guerre mondiale.

En effet, fin juin 1944, après une formation de 6 mois pour devenir pilote sur bombardier B26, Philip Eschbah rejoint le 95<sup>th</sup> Bomber Squadron basé en Sardaigne. C'est d'ailleurs là, au milieu d'un paysage désertique, qu'il fête ses 21 ans. Les cibles de ses premières missions de guerre sont le nord de l'Italie où les troupes allemandes sont encore présentes.

En août 1944, toujours depuis la Sardaigne, il participe aux opérations dans le cadre du débarquement de Provence, notamment en bombardant le port de Toulon.

Vers la fin du mois de novembre 1944, son unité est transférée sur la base aérienne de Dijon-Longvic, réaménagée à la hâte après le départ des Allemands en septembre. Cette fois les cibles se situent en Allemagne le long du Rhin, pour appuyer au sol les troupes américaines et françaises.

Vers Noël 1944, c'est dans ce contexte, qu'il est chargé d'aller rechercher un appareil ayant effectué un atterrissage d'urgence à Cravant. Pour l'occasion, il loge à l'hôtel-restaurant les Tilleuls à Vincelottes. Mais l'hiver 44 est rigoureux et la neige très abondante, aussi la date de départ doit être repoussée.

Aux Tilleuls, il se lie d'amitié avec les propriétaires Pierre et Hélène Vaillant et fait la connaissance de M. et Mme Bréant, venus spécialement de Paris pour inspecter le tout jeune Atelier de l'Air de Cravant installé dans les carrières de Palotte. Il a le privilège de pouvoir les accompagner et découvre comment des Français libérés depuis peu s'ingénient à donner la vie à un nouvel avion à partir d'éléments de chasseurs



allemands Fw 190A. Après quelques jours, malgré la rigueur du froid et la piste qui demeure enneigée, il réussit à faire décoller son appareil et le ramène à Dijon-Longvic.

C'est le souvenir de cette anecdote, qui ne dura que quelques jours, et la chaleur des gens qu'il a toujours rencontré à Vincelles qui ramène dans notre région Philip Eschbach, dès qu'il est de passage en Europe. C'est donc par l'intermédiaire de Mme Jalabert et de M. Michel Baquès, son gendre, qu'Aviatroglo a eu la chance de découvrir Philip Eschbach, accompagné de son fils Nick. Et ses 90 ans n'ont pas eu peur du programme printanier assez dense que nous lui avons confectionné, avec la complicité de toute la famille Jalabert.



### Un samedi placé sous le signe de l'émotion

Pour ce premier jour, réservé à l'histoire aéronautique de Cravant-Vincelles, c'est par Auxerre que débute notre circuit de la mémoire avec la présentation de différentes pièces d'avion et de souvenirs de l'Atelier de l'Air de Cravant. Ensuite, en début d'aprèsmidi, rendez-vous est donné à nos invités, ainsi qu'aux différents bénévoles venus nous aider à organiser ce périple, sur la terrasse du restaurant Les Tilleuls. C'est avec une très grande émotion que Philip a salué chaleureusement les enfants de Pierre et Hélène Vaillant, et dont la fille aînée était bébé en 1944.

Pour se rendre à notre prochaine étape, les carrières de Palotte, Philip est conduit en Traction Avant. Elle est tout naturellement escor-

tée par un motard en tenue d'époque. Cependant, nous n'avions pas prévu de lui faire le coup de la panne! Et l'arrivée de la Traction remorquée par un Dodge Command Car est rocambolesque. Après le contrôle des laissezpasser et des papiers du véhicule par l'adjudant-chef Jacky, c'est à pied que Philip redécouvre la carrière centrale,

mais cette fois, vide de toute activité humaine où seuls les murs restent témoins de cette période.

Après avoir lâchement abandonné à son triste sort le malheureux chauffeur de la Traction, nous faisons un crochet par les installations aéronautiques de la plaine puis gagnons Cravant. C'est en présence du maire Jean-Pierre Franck, dans la salle du Gué d'Arbaut pavoisée des drapeaux américains et français, que s'achève notre parcours cravantais.

La réussite complète de cette journée a reposé sur la confiance de Philip, Nick et la famille Jalabert ; la venue exceptionnelle depuis les côtes de l'Atlantique de la famille Vaillant ; l'accueil chaleureux que nous a réservé

Gérard Millot aux Carrières de Palotte ainsi qu'Alain Renaudin au restaurant Les Tilleuls ; le concours de la Mairie

eronautique t.Palotti

de Cravant ; la participation active de nouveaux bénévoles pour les traductions et les photos (Huguette, Thierry, Claude), de nos amis collectionneurs de véhicules (Christian, Charlie) et enfin de la mobilisation de tous les membres d'Aviatroglo.

Encore un grand merci à tous!

La suite de cette rencontre à découvrir dans le prochain numéro.

Pierre-Laurent Charrier

## Journées européennes du patrimoine 2013 : les chauves-souris d'Aviatroglo et les marcheurs bravent la pluie

Toujours à la recherche de nouveautés, après une première exposition statique à l'entrée de la Centrale de montage et plusieurs « randonnées découverte » du site aéronautique, Aviatroglo lance, à l'occasion des JEP 2013, un parcours de visite animé pour découvrir les installations situées sur la rive gauche de l'Yonne.

Après les « menus » travaux de nettoyage du site, armés de divers outils de jardinier et de sacs poubelles, c'est un peu moroses que les chauves-souris d'Aviatroglo investissent les lieux ce samedi matin, sous une fine pluie de début d'automne... Le moral suit la météo, la question que nous avons tous en tête : y aura-t-il des visiteurs courageux ? Pourrons-nous faire les animations « surprises » que nous avons imaginées avec enthousiasme ?





Le premier groupe, une dizaine de marcheurs, arrive trempé mais avec le sourire, avide de découvrir les lieux. Cela nous rassure un peu... Il repart à la suite de notre président, enchanté. C'est bon, après la pause casse-croûte, on sort le grand jeu! La pluie ayant cessé, les marcheurs sont abordés sur la piste d'accès au site par une estafette à moto, plus vraie que nature, qui cherche sa route pour aller aux carrières de Palotte réquisitionnées pour y stocker des munitions. Un peu plus loin, le groupe croise Manuel, un ouvrier espagnol. Celui-ci est rattaché à une Compagnie de Travailleurs Etrangers (CTE) affectée au chantier du Centre V. Il pose sa pioche pour présenter aux marcheurs quelques plans des ouvrages sur lesquels il travaille.



Arrivés sur la Centrale de montage, le groupe est accueilli « vertement » par un adjudant-chef aviateur, qui après avoir cherché en vain Manuel qui a disparu, bataillé avec l'ingénieur géomètre visiblement pas très compétent...voit, débouler des civils sur « son » chantier, pourtant Secret Défense... La vie de marcheur n'est pas toujours très simple, n'est ce pas ? Mais après cet accueil sévère, notre président fait une présentation générale du site et notre ingénieur présente sa dernière réalisation, une maquette de la centrale au 1/72ème, avec quelques photos d'un autre chantier, celui d'Ambérieu pour appuyer ses propos. Notre aviateur en profite alors pour resituer le site industriel aéronautique V dans son contexte militaro-historique, sans oublier bien sûr de présenter les bombardiers français de l'époque pour bien démontrer que la France a un besoin pressant du très moderne LeO 45 qui doit être assemblé sur le site de Cravant.

Allez, il ne faut pas mollir, il reste encore quelques kilomètres à faire! Il faut encore évoquer à la sortie de la centrale de montage, les Focke-wulf allemands réparés dans les carrières de Palotte puis assemblés ici même dans le hangar ULM, aller voir la piste d'envol, la cantine, les installations aux bords de l'Yonne... Allez, allez, ce n'est pas le moment de traîner!

Arrive enfin le dimanche soir... Notre moral a bien suivi la météo avec un beau soleil automnale. Les visiteurs sont bien venus en nombres, très intéressés et très curieux. Ils ont bien réagi à nos petites animations, tout le monde est fatigué, mais heureux. Cerise sur le gâteau, nos amis des « Ailes anciennes » qui nous accueillent chaleureusement tous les ans lors du Carrefour de l'air au Bourget se sont mêlés discrètement aux marcheurs. Plusieurs membres de la section des Anciens Enfants de Troupe de l'Yonne étaient également au rendez-vous... Bref, succès sur toute la ligne, alors Monsieur le président, qu'est ce qu'on invente pour l'an prochain ?

Jacky GASSET - Aviatroglo

LE FSE

L'Assemblée générale FSE s'est tenue samedi 9 septembre à 18 h à la salle du Gué d'Arbaut. Le bilan de l'année écoulée a été fait pour les différentes sections. A noter : La section Football n'existe plus, par contre cette année se crée une session Zumba® le jeudi à 21 h et la danse modern'jazz est remplacée par du Hip-Hip/Afro House/ Break Dance le mardi dès 17 h. Et en janvier le FSE vous proposera des cours de Karaté pour tous.

Les animations prévues cette année : Différentes représentations de la troupe des « Points de Suspension », le gala de danse le 28 juin 2014, des tournois d'échecs, des animations avec la ludothèque : pendant les 24 h du jeu de la MJC d'Auxerre les 24 et 25 octobre prochains, la fête mondiale du jeu le 24 mai 2014.

Un apéro concert aura lieu vendredi 8 novembre à 18 h 30 à la bibliothèque. Il s'agit du groupe Côté Sud, formé en 2009, par Anne Le Goff (chant et percussions) et Guy Chapalain (guitare). Ce duo nous emmène en voyage. En Argentine d'abord, avec ses danses traditionnelles, milonga, chacarera, tango, aussi avec les méladies mélancoliques de Mercedes Sosa... En Amérique du Nord ensuite avec des reprises folk ou jazz, en Espagne, sans oublier la France avec Higelin ou Nougaro. Le concert est gratuit est l'apéro est offert par le FSE...

Les après-midis « jeux » de la ludothèque reprennent dès le samedi 5 octobre au bar brasserie O'Jouvence.

A la bibliothèque les ateliers artistiques gratuits proposés par Anne Cosson reprennent cette année sur le thème des costumes avec une première animation mercredi 30 octobre à 14 h 30 sur le thème du JAPON, et donc du kimono et de l'habit de Samouraï.



Nos ateliers de loisirs créatifs reprendront le **samedi 23 novembre** pour un après-midi cartonnage avec la réalisation d'une petite boite et le **samedi 7 décembre** autour de la pâte Fimo®. Enfin notre prochain échange des 700 livres de la BDY se fera le **mardi 8 octobre** prochain, pensez à rapporter vos livres avant!

Merci.



Cette année, la bibliothèque va participer au prix littéraire Sa'Yonne Ara en partenariat avec la BDY. Ce prix littéraire a rencontré un vif succès l'année dernière dans le nord du département de l'Yonne, il se développe donc à l'ensemble du département pour l'année à venir. C'est un prix des lecteurs récompensant un manga dans trois catégories : Les Shojo (pour les collégiennes), les Shonen (pour les collégiens) et les Seinen (pour les lycéens et adultes). Les lecteurs ont l'obligation de s'inscrire dans la structure participante. Ils sont tenus de lire l'ensemble des mangas de la ou les catégorie(s) choisie(s) afin de voter pour leur manga préféré. Le vote se déroulera du lundi 30 septembre 2013 au samedi 29 mars 2014. Les résultats seront communiqués le mercredi 9 avril 2014 à 16 heures à la salle des fêtes de Sens, durant une journée festive de clôture.

« Lire, c'est aller à la rencontre d'une chose qui va exister » (Italo Calvino)

A la ludothèque, le bilan est très positif et l'équipe d'animateurs est ravie. Elle a ouvert 30 mercredis, a permis l'animation de huit après-midis jeux au bar O'Jouvence du village. L'équipe a également accueilli les classes des écoles de Cravant, Accolay et Bazarnes et a mis en place différentes animations lors de la fête mondiale du jeu et lors de la fête patronale. Des partenariats ont été mis en place cette année sur le territoire de l'auxerrois et de l'avallonnais. Enfin, le fonds s'est enrichi cette année avec l'acquisition de nouveaux jeux dont des jeux surdimensionnés qui feront l'objet d'emprunts lors des kermesses ou des animations des communes alentours.



Pour les échecs, les cours reprennent le samedi de 10 h à 12 h pour les adultes et les enfants dès le 21 septembre. Au niveau des compétitions, le club participe au tournoi FFE de la ligue de Bourgogne et ses 29 licenciés en font le premier club d'échecs de l'Yonne. Différents tournois seront proposés tout au long de l'année : tournoi amicaux rapides, blitz etc...Enfin, le club d'échecs participe avec la ludothèque à la fête mondiale du jeu ainsi qu'aux 24 heures du jeu.

Cours d'informatique: Les cours du lundi soir sont suspendus, faute d'animateur. Par contre les cours se poursuivent le jeudi après midi de 14 h à 16 h avec Marie Sanson pour tous ceux et celles qui débutent en informatique et qui veulent apprendre à se servir des outils bureautique.

Ecole multisports: Renouvellement de la mise à disposition par les Filous Futés d'un éducateur sportif. Différents cycles sont proposés aux enfants afin de leur faire découvrir le sport sous toutes ses formes (volley, rollers, cirque...). Des rencontres sportives départementales sont mises en place. Les ateliers ont lieu le mercredi pour le cycle 2: de 14 h 00 à 15 h 30 et de 15 h 30 à 17 h 00 pour le cycle 1 ainsi que le vendredi de 17 h 30 à 18 h 30. Enfin il existe une section tennis de table pour les enfants le lundi soir. Par ailleurs, en association avec la CCECY et la ASCMC, la section piscine permet aux enfants âgés de 6 ans et plus d'apprendre à nager au centre nautique d'Avallon.

Babygym: Elle accueille les enfants de 2 à 3 ans le mercredi de 10h à 11h et les enfants de 4 à 6 ans de 11h à 12h.

La gym dynamique: Le professeur a changé cette saison. C'est désormais un éducateur sportif de Profession Sport Yonne qui anime maintenant les cours. Pour la saison 2013-2014 une séance de **Zumba**® est mise en place le jeudi de 20 h à 21 h à la salle du Gué d'Arbaut. La séance de gym du mardi est maintenue de 19 h à 20 h.

La danse : La section modern'jazz a présenté son gala annuel le 15 juin grâce à la présence des 25 danseuses de Cravant et la participation des danseuses d'Escamps. Un nouveau professeur de danse assure les cours cette année. Il s'agit de Kandi Sissoko, professeur de **hip hop, afro house et break dance**. Les cours ont lieu le mardi à la salle de motricité des écoles, rue d'Orléans. Les séances sont réparties ainsi : de 17 h à 17 h 45 pour les enfants de moins de quatre ans à six ans. De 17 h 45 à 18 h 45 pour les enfants de sept à dix ans, de 18 h 45 à 20 h 30 pour les ados et de 20 h 30 à 22 h 30 pour les adultes.

Théâtre: Les représentations de la troupe des « Points de Suspension » sont toujours très appréciées. Les cours reprennent mercredi 18 septembre à 17 h 30 pour les jeunes avec Sandrine Merlier et à 20 h 30 pour les adultes avec Colette Bourdais à la salle du Gué d'Arbaud. La troupe participe aux animations de Cravant en fête, des Journées du Patrimoine et du festival de théâtre de Coulanges sur Yonne.

Tennis de Table: Reprise des activités le mardi soir à 20 h 30 pour l'entraînement et le vendredi soir à 20 h 30 pour l'entraînement et la compétition. L'équipe participe aux championnats départementaux. Un partenariat avec les pongistes d'Arcy sur Cure est mis en place pour la saison à venir pendant la restauration de leur salle d'entraînement.

Randonnée: Création d'une section randonnée depuis le 6 janvier 2013. Depuis, neuf randonnées ont été proposées le dimanche matin ou le samedi après-midi. Pour l'année à venir les randonnées auront lieu le dimanche matin. La reprise est prévue dimanche 22 septembre, rendez-vous ensuite les 20 octobre, 17 novembre et 8 décembre.

En ce qui concerne les tarifs, celui de la carte foyer reste inchangé. Quelques augmentations dans les sections suivantes : Informatique : 50 €, Gym et Zumba® : 60 € un cours, 100 € les deux cours par semaine, Danse :120 € pour les enfants, 140 € pour les adultes (justifié par le passage à 2 h de cours) et Karaté : 80 € pour les enfants et 135 € pour les adultes.

### **JEUNESSE**



### La chèvre biscornue de Christine Kiffer ET RONAN BADEL

L'univers des "Drôles de Petites Bêtes" d'Antoon Krings se décline, ou se chante, telle une comptine, à travers les noms de ses personnages.... A découvrir également Ursule la libellule, Oscar le lézard, Zabeth la chouette etc...



Les filles au chocolat: N°3,5 Cœur Salé et n°4 Cœur Coco de Cathy Cassidy Après les « Filles au chocolat », voici le garçon! Fidèle à sa déclinaison autour d'un personnage de la même histoire, Cathy CASSIDY donne cette fois la parole à un garçon, le beau Shay, ex-petit ami de Honey et actuel petit ami de sa demi-sœur, Cherry. Car oui, chez les « filles au chocolat », on ne fait pas dans la simplicité... Léger, romantique, rapide à lire, ce Cœur salé est une lecture qui ravira les inconditionnels de la série.



### Les enquêtes d'Enola Holmes de Nancy Springer : Tomes 3, 4 et 5

Ceux qui disent que Sherlock Holmes est le meilleur détective du monde ignorent encore l'existence de sa sœur : Enola Holmes. Côté imagination : Nancy Springer mérite une palme. Le tout est mené tambour battant, dans un style alerte et souvent empreint d'ironie



### Le schmat doudou de Muriel Bloch et Joelle Jolivet

Pour la naissance de Joseph, son grand-père lui offrit une couverture cousue de ses mains. En grandissant, l'enfant ne quitta plus ce doudou. Un jour, le voyant sale, déchiré et dégoûtant, sa maman le jeta. Bien vite, Joseph le récupéra dans la poubelle et se rendit chez son grand-père... Un conte issu de la culture yiddish sur l'attachement des enfants pour leur doudou fétiche.





Le confident d'Hélène Grémillon: C'est le genre de roman qui vous happe dès les premières pages sans même vous relâcher après les dernières. A la mort de sa mère, Camille a trouvé au milieu des mots de condoléances, une enveloppe plus lourde que les autres. A l'intérieur une lettre de plusieurs pages qui commençait par : "Annie a toujours fait partie de ma vie". Camille a cru à une erreur, il n'y avait pas d'Annie dans sa vie. Mais d'autres lettres ont suivi : qui parlaient d'une histoire d'amour vieille de 30 ans, de remous, de destins brisés... Un récit vibrant et éblouissant.



Les débutantes de Courtney Sullivan: Bree, Celia, April et Sally se sont connues à l'université, au début des années 2000. A la première rentrée, elles cachaient leurs angoisses en mangeant des bonbons et en se peignant les ongles de pieds. J. Courtney Sullivan (née en 1982) suit ces quatre filles en quête de liberté, et brosse un tableau passionnant de la société américaine, les désirs d'émancipation des femmes, les pesanteurs religieuses... Derrière l'apparente légèreté, elle réussit un excellent roman d'apprentissage à quatre voix.



Le Trône de Fer de G.R.R. Martin (Intégrales 1 à 4): Dans un Moyen Âge brumeux, peuplé de personnages profondément humains et de créatures étranges, un duc doit affronter les pires forces pour sauver le royaume et sa dynastie. Un roman de fantasy tout en nuances, mené avec maestria. Son grand réalisme ne l'empêche pas d'entraîner le lecteur dans des mondes magiques et captivants. Magistralement raconté, ce premier volet de la série a reçu le prix Locus 1997.



Saga Pendergast de Preston et Child (Volumes 1 à 12): Aloysius Pendergast est un personnage créé par Douglas Preston et Lincoln Child. Selon ces auteurs, il est inspecteur au FBI, affecté aux enquêtes sur les crimes étranges ou à caractère rituel. Personnage charismatique à la personnalité unique il est souvent comparé à un Sherlock Holmes des temps modernes ambivalent car il est lui-même extrêmement dangereux. Ses aventures se situent toujours à la limite du possible, si bien qu'elles séduiront aussi bien l'amateur de Thriller que celui de Thriller fantastique.

### JOURNEES du PATRIMOINE

Vu le temps maussade, moins de visiteurs pour l'Eglise : 103 sur 2 jours, 180 l'an dernier.

Daniel Lerman nous a prêté des IPODS et Tablettes numériques sur lesquels étaient installés son application GUIDIGO qui permet de visiter l'Eglise avec les explications de Simone Desormeaux.

Cette présentation a énormément plu à nos visiteurs, jeunes et moins jeunes, car très ludique!

### **MARQUE-PAGES**

Nous mettons en vente (1 €) à la bibliothèque ou dans différents commerces, des jolis marque-pages aquarellés par COLB, peintre de Bretagne, représentant les différents monuments du village. A s'offrir ou à offrir à l'occasion de fêtes, anniversaires ou en accompagnement de cadeaux de Noël!



### **V**AIROCHANA - YOGA

Les séances d'HATHA-YOGA pour tous ont lieu le mercredi dans la salle de motricité de l'école 9 rue d'Orléans de 18 h 45 à 20 h 15.

Contact: 06 11 37 73 71 www.vairochana.fr

# COUP DE PROJECTEUR SUR...

## Colette BECHET propriétaire du Donjon

Elle est maintenant installée à Nice et lors de son passage dans la commune en juillet, elle a tenu à s'adresser à tous les habitants du village. Voici le texte :

A tous les habitants de Cravant et des Alentours...

Pour la fête médiévale de Cravant, les 6 et 7 juillet, Colette fête ses 30 ans de vie dans son Donjon du 13ème siècle classé monument historique, ce merveilleux Donjon qui lui a permis de rencontrer des personnages hauts en couleur:

- tel que la famille Cardoland qu'elle met à l'honneur
- ainsi que ces pèlerins qui faisaient halte au Donjon sur le chemin de Compostelle
- ces étrangers de tous les pays du monde navigant sur le canal du Nivernais
- tous les artistes de la région et de toute la France, qu'elle exposait avec grande joie
- Monsieur Jean-Paul Bonnetain, ancien Préfet de l'Yonne avec son épouse, en admiration devant cette ancienne forteresse de l'Évêché d'Auxerre,
- Surtout tous mes meilleurs amis que je n'oublierai jamais, qui seront toujours dans mon cœur.

Je suis donc très attachée à mon Donjon; malgré tout je fais le choix de le vendre à une personne qui en aura le coup de cœur, comme je l'ai eu moimême, il y a 30 ans, en passant par hasard par Cravant, coup de foudre devant cet écrin de belles pierres.



### Mon nouveau projet:

Résidant actuellement à Nice, je désire promouvoir le tourisme, en faisant un lien avec Dole ma ville natale, la Bourgogne et la côte d'Azur.

Malgré mes 78 ans, je suis encore une locomotive énergique pour dynamiser les échanges, pour le tourisme et surtout les merveilleuses rencontres car par ma passion « l'union fait la force ».

Bonne continuité à cet unique Donjon, rempli d'Histoire pour les échanges culturels.

Avec mon meilleur souvenir.

Colette

# Vous avez la parole

Madame VILLE, 88 ans, nous demande de publier ce poème écrit le 14 août 2013.

Mes yeux

Je ne vois plus

Je ne verrai jamais plus

Mon grand jardin fleuri,

Le sourire de mes amis,

Le soleil et ses rayons,

Les oiseaux du ciel,

Les roses qui sentent si bon,

Le petit chat

Qui fait ronzon au salon.

Je ne vois plus

Je ne verrai jamais plus.

Mais dans mon coeur

Mais dans ma tête

Je me suis fait une autre vie.

Les oiseaux chantent

Une superbe mélodie,

Je touche le visage de mes amis,

Les roses n'ant jamais

Senti aussi ban,

Le soleil me chauffe

Toujours de ses rayons

Et le petit chat

Fait ses ronrons

Quand il saute dans mes bras

Et moi je suis heureuse.

Suzanne VILLE

### **UNE BIEN JOLIE PROMENADE**

Un Cravantais, amoureux de la nature nous demande de signaler que le petit chemin qui longe l'Yonne en partant de la Guinguette direction Faubourg St Nicolas est à nouveau dégagé et donc accessible à la balade.

Par un arrêté du Conseil d'Etat du 29 août 1989, l'entretien en incombe aux riverains qui doivent le maintenir en état au même titre qu'ils le font pour leur terrain, ce qui est réalisé par certains propriétaires. Le reste a été dégagé par notre promeneur qui le fait régulièrement car c'est un lieu de promenade qu'il affectionne particulièrement.

Si cet agréable passage se trouve à nouveau encombré (hautes herbes, branches cassées...) les promeneurs sont priés de le signaler à la mairie.

Ceux d'entre vous qui ne le fréquentent pas ou ne le connaissent pas sont invités à y aller faire un tour.

AVANT:



APRES :

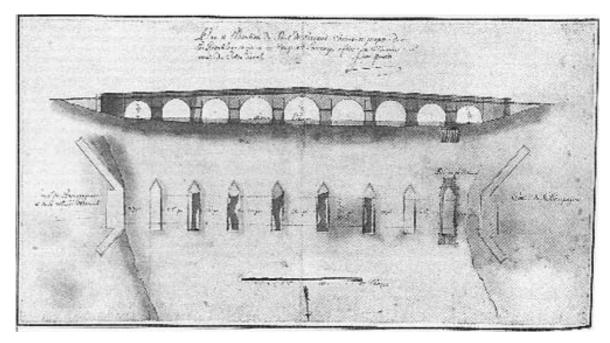


# Voyage dans le temps

### **LE PONT DE CRAVANT**

À Cravant, le pont donnant passage au Grand Chemin de Paris à Lyon, pour franchir l'Yonne, menaçait ruine depuis 1690. Il s'agissait alors d'un ouvrage composé de 9 arches en plein cintre de 26 à 30 pieds d'ouverture.

Dépendant de la Généralité de Dijon, l'entretien de ce pont était financé pour 2/3 par les États de Bourgogne, et pour le 1/3 restant sur les fonds de la Généralité de Paris. C'est donc à ce titre qu'un frère Dominicain François Romain (1647-1735) qui s'intéressait aux mathématiques et à l'architecture présente le 26 octobre 1716 le plan avec élévation de l'ouvrage vu du côté aval.



Projet de Frère Romain pour les réparations du pont de Cravant (1716) (Archives nationales)

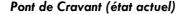
Malgré cette intervention l'ouvrage s'écroule totalement en 1730. Dans un premier temps les habitants de Cravant ne furent pas mécontents, car la route ancienne traversait le bourg sur toute sa longueur avec une pente importante, et y provoquait des dégradations rendant la traverse presqu'impraticable. L'effondrement du pont obligea donc les rouliers à passer ailleurs.

Mais finalement, devant cette situation préjudiciable au commerce local les habitants changent d'avis, et, demandent alors instamment la reconstruction de l'ouvrage.

C'est alors sur la base d'un projet établi par le Premier Ingénieur Jean Hupeau, que les travaux de construction d'un nouveau pont commencent en 1756, sous la direction de l'ingénieur Adviné et de l'ingénieur élève Gauthey.

Le nouveau pont reconstruit est composé de trois arches en anse de panier surbaissées au 1/3, de 18 à 20 m d'ouverture.

Mis en service en 1760, c'est cet ouvrage qui donne encore aujourd'hui passage à la D606.







RAMASSAGE	<b>DES</b>	<b>ENCO</b>	<b>MBRANTS</b>
-----------	------------	-------------	----------------

La commune organise une tournée pour l'enlèvement des objets lourds et encombrants le :

### Mercredi 16 octobre

Rappel : ne seront ramassés que les objets, qui par leur dimension (ils ne doivent pas tenir dans le coffre d'une voiture), leur poids ou leur nature ne peuvent être collectés avec les ordures ménagères.

Les gravats, déblais, produits toxiques, déchets vers, palettes, vêtements... sont à porter en déchetterie.

Les cartons sont ramassés à titre exceptionnel uniquement si vous avez plus de 70 ans.

Les objets devront être déposés sur le trottoir, sans gêner le passage des piétons, la veille du ramassage après 18 h jour le jour de la collecte avant 8 h.

Merci de retourner le bulletin d'inscription avant le lundi 14 octobre.

### INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

2 élections majeures auront lieu en 2014. D'abord les élections municipales prévues le 23 et 30 mars et les élections européennes le 25 mai.

N'oubliez pas de vous faire inscrite sur les listes électorales au plus tard le 31 décembre 2013.

Formulaire d'inscription	A télécharger sur Internet ou à remplir sur place à la Mairie			
<u>Pièce d'identité</u>	La pièce doit prouver la nationalité française (passeport ou carte nationale d'identité). Elle doit être récente : valide ou expirée depuis moins d'1 an. Si vous êtes devenu français récemment et que vous ne possédez pas encore de pièce d'identité française : pièce d'identité d'origine + une preuve de la nationalité française (décret de naturalisation, certificat de nationalité)			
Justificatif de domicile	Selon les situations, il convient de fournir l'une de ces pièces : S'il s'agit de votre domicile : un justificatif de domicile de moins de 3 mois S'il s'agit du domicile de vos parents : attestation du parent (sur papier libre) certifiant que vous habitez chez lui + un justificatif de domicile du parent S'il s'agit de votre résidence : justificatif de la résidence depuis plus de 6 mois dans la commune Si vous êtes seulement contribuable : justificatif d'inscription au rôle des impôts locaux depuis plus de 5 ans			

Chaque jeune Français qui devient majeur est inscrit d'office sur les listes électorales sans que celui-ci n'effectue de démarche particulière. Il est cependant prudent de s'en assurer auprès du secrétariat de mairie. Si toutefois son inscription n'avait pas eu lieu, le jeune peut régulariser sa situation en s'adressant à sa mairie ou au tribunal d'instance.



L'COIFF

Le salon de coiffure L'COIF sera fermé du vendredi 18 octobre au soir au mardi 29 octobre au matin.

### LES COURS DE PERFECTIONNEMENT A LA LANGUE FRANCAISE

Ils ont lieu **chaque lundi après midi de 14 h à 15 h 30** dans les locaux de la bibliothèque. Mis en place dans tout le département par l'association CLEF (Communiquer, Lire, Ecrire, Former) ils sont **entièrement gratuits** et encadrés par des bénévoles du village : Danielle LE BOEDEC, France BUFFIN, Marie-Claire JACOTEY et Colette LERMAN.

Toute personne du village souhaitant acquérir des notions de français, ou perfectionner ses connaissances à la langue française aussi bien à l'oral qu'à l'écrit est la bienvenue. Il est d'ailleurs possible de venir assister à un cours avant l'inscription définitive auprès du secrétariat de la mairie.

## L'AGENDA DES TROIS PROCHAINS MOIS

		OCTOBRE		
Samedi 5	14 h	Après-midi jeux	Ludothèque	Bar « O jouvence »
Lundi 7	14 h – 17 h	Vestiaire	CCAS	Salle polyvalente
Samedi 19 Dimanche 20	14 h 30 - 18 h	Bourse aux vêtements	CCAS	Salle polyvalente
Dimanche 20	9 h	Randonnée	FSE	
Mercredi 30	14 h 30	Atelier artistique	FSE	Bibliothèque
		NOVEMBR	Ē	1
Samedi 2	14 h	Après-midi jeux	Ludothèque	Bar « O Jouvence »
Dimanche 3	12 h	Repas « fruits de mer »	SI	Salle polyvalente
Lundi 4	14 h -17 h	Vestiaire	CCAS	Salle polyvalente
Lundi 11	10 h 45	Commémoration de l'armistice	Mairie	Monument aux morts
Samedi 16	12 h	Repas de la Ste Catherine	Club des Amis de Cravant	Salle polyvalente
Dimanche 17	9 h	Randonnée	FSE	
Samedi 23	14 h	Atelier cartonnage	FSE	Bibliothèque
Dimanche 24	14 h	Loto	Cravant en fête	Salle polyvalente
	1	DECEMBRE		
Lundi 2	14 h – 17 h	Vestiaire	CCAS	Salle polyvalente
Samedi 7	14 h	Atelier (( pate Fimo ))	FSE	Bibliothèque
Samedi 7	14 h	Après-midi jeux	Ludothèque	Bar (( O Jouvence ))
Dimanche 8	9 h	Randonnée	FSE	
Dimanche 15	15 h 15	Noël des enfants	Mairie	Salle polyvalente







Il reste une centaine de verres à acheter à l'effigie du Beffroi (3 € le verre, 15 € le carton de 6), des porte-clés (3 €)

et quelques assiettes célébrant le jumelage des 3 Cravant (3 €)

Le n° 21 des « ECHOS DE LA COMMUNE » paraîtra courant janvier 2014. Nous attendons vos articles.